

PAIE DES GARDIENS : MAITRISER LE TRAITEMENT DES AVANTAGES EN NATURE

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Identifier les différents éléments de salaire devant faire l'objet d'un traitement spécifique
Savoir articuler les dispositions conventionnelles et les règles légales
Eviter tout redressement lors d'un contrôle Urssaf

Public

Comptables
Comptables mandants
Gestionnaires paie ou RH – Gestionnaires de copropriété confirmés

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Alternance d'exposés et de cas concrets
Quizz
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence l'outil de visioconférence

Pré requis

Pratiquer la paie des gardiens et employés d'immeubles

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Durée – Modalités

1h30 – Distanciel synchrone (classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. LES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN MATIERE D'AVANTAGES EN NATURE

Le logement de fonction
Les énergies
La taxe d'habitation
Les autres avantages mis à la disposition du salarié (téléphone...)

2. LE TRAITEMENT SUR LE BULLETIN DE PAIE

Les spécificités de la paie des gardiens d'immeubles
Le barème applicable
Des exemples de calcul

3. LA POSITION DE L'URSSAF

Le mode de calcul imposé par l'Urssaf
L'articulation avec le barème conventionnel
Des exemples de calcul

4. L'AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT PENDANT LES ABSENCES DU SALARIE

Lors des congés payés
En cas de maladie indemnisée
En cas de congés sans solde ou d'absence non indemnisée

Une attestation de participation conforme au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier sera remise à chaque participant